



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 juillet 2015

DÉLIBÉRATION

N° 94 - 09.07.2015

En exercice ...26
Présents.....20
Volants.....25
Abstention0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET
SPORTIVES
2.SOCIAL**

Attribution d'une subvention à la SNSM

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Ghislaine DOEUFF (donne pouvoir à M. Jean-Louis OLIVIER), Mme Isabelle Masion-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE) M. Patrice RAFFARIN (donne pouvoir à M. Didier BOUYER), M. Yann MAITRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON, M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Henry-Paul JAFFARD.

Secrétaire de séance : M. Gérard JUIN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20150709-D201594-DE
Regu le 10/07/2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 juillet 2015

DÉLIBÉRATION

N° 94 - 09.07.2015

En exercice ...26

Présents.....20

Votants.....25

Abstention0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET
SPORTIVES
2.SOCIAL**

Attribution d'une subvention à la SNSM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment l'alinéa 2 de l'article 5.3 portant sur les actions en faveur de la prévention du public contre les risques liés à la mer,

Vu l'avis favorable du Bureau du 29 juin 2015,

Considérant qu'il y a intérêt à soutenir la Société Nationale de Sauvetage en Mer dans l'achat d'un matériel spécifique pour les recherches sous-marines sachant que celui-ci sera aménagé sur la vedette utilisée pour les sauvetages en mer.

Cette demande est motivée par la nécessité d'améliorer la sécurité des sauveteurs et leur efficacité dans leur mission de secours des personnes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 €,
- d'autoriser le prélèvement sur le Budget Primitif 2015.

AR PREFECTURE

017-241700459-20150709-D201594-DE
Regu le 10/07/2015